



Monitoring des médias nationaux

Synthèse du rapport du deuxième trimestre 2011

Conformément aux missions à elle confiées, le Conseil supérieur de la communication procède périodiquement à l'observation du contenu des médias audiovisuels et de la presse écrite.

Le respect du principe du pluralisme et de l'équilibre de l'information et le respect des règles d'éthique et de déontologie constituent les deux centres d'intérêt de l'observation.

(NB : L'approche méthodologique et les données statistiques issues des observations sont contenues dans le rapport global publié sur le site internet de l'institution: www.csc.bf)

A - Du pluralisme et de l'équilibre de l'information

I. Au niveau de l'audiovisuel

1- Du contenu des médias publics (RTB et Radio Bobo)

Au cours du second trimestre, la Radiodiffusion Télévision du Burkina (RTB) a accordé 37 h 02' 14" de temps d'antenne et 15 h 28' 11 de temps de parole aux événements politiques. Dix sept (17) acteurs de la vie socio politique nationale dont douze (12) formations politiques ont bénéficié de la couverture de leurs activités.

Un déséquilibre dans le traitement de l'information politique et institutionnelle est constaté en faveur de l'Exécutif (Gouvernement et Présidence du Faso) qui occupe 86 % du volume horaire global. Au niveau des partis politiques, le déséquilibre est favorable au parti au pouvoir avec 45' 21" de temps d'antenne sur un total de 1 H 50' 16" de temps d'antenne global soit 41,12 %. Suivent le PUND avec 14' 31" de TA soit 13,16 %, l'ADF/RDA avec 10' 58 " de TA soit 9,94 %, le CFO avec 10' 09" de TA soit 9,2 %.

La société civile a bénéficié de 1 h 22' 40 " de temps d'antenne soit 3,71 % du temps global. Il faut signaler que pour des raisons d'ordre technique, les données des mois d'avril et de mai n'ont pu être collectées sur la **Télévision Nationale du Burkina (TNB)**. Concernant la **Radiodiffusion du Burkina (RB)**, seuls deux mois (02) de collecte de données ont été disponibles.

L'analyse comparative des données recueillies à **Radio Bobo** durant les mois d'avril et de mai révèle un déséquilibre dans le traitement de l'information au cours du mois d'avril. La Société civile qui a été la plus médiatisée, a bénéficié de 44,48% du temps d'antenne alors que le Gouvernement et les Partis d'opposition ont obtenu respectivement 18,55 et 2,47 % du temps d'antenne global. L'on constate toutefois que ce déséquilibre a été plus ou moins corrigé en mai car les écarts entre les acteurs en présence ont été considérablement réduits. Les proportions

obtenues par ces acteurs se présentent comme suit : Société civile : 30,13 %, Gouvernement : 31,78 %, Institutions républicaines : 21,49 %, UDPS : 1,96 %

2 - Du contenu des médias privés (Canal3)

Le média privé concerné par l'observation a été **Canal3**. Pour ce deuxième trimestre, **Canal3** a consacré 21 h 08' 36" de temps d'antenne et 9 h 05' 28" de temps parole à la couverture des événements politiques.

Dix neuf (19) acteurs dont onze (11) formations politiques ont bénéficié de ces temps. Contrairement au premier trimestre où la société civile avait occupé le plus grand volume de temps d'antenne, c'est l'Exécutif (Gouvernement, Présidence du Faso) qui arrive en tête avec 9 h 15' 03 ". On constate un relatif équilibre de l'information entre la société civile (5 h 22' 48") et les partis politiques (5 h 06').

Au niveau de ces partis politiques, le déséquilibre est nettement en faveur des partis d'opposition avec 2 h 57' 51" de TA soit 58,01 % pour le GDP; 51' 79" de TA pour le CFOB soit 16,9% et suit le CDP avec 18' 33" de temps d'antenne soit 6,05 %.

II - Au niveau de la presse écrite

1 - Du contenu des quotidiens

Dix neuf (19) partis et formations politiques ont bénéficié des colonnes des cinq quotidiens durant ce trimestre à travers soixante dix (70) pages et cent trente (130) illustrations. Ces chiffres sont en baisse par rapport à ceux du 1^{er} trimestre où cent vingt six (126) pages ³/₄ et deux cent cinquante une (251) images ont été accordées à trente (30) partis.

De manière individuelle, trois quotidiens ont réservé le même traitement qu'au trimestre précédent à ces acteurs politiques:

- **L'Observateur Paalga** et le **Pays** ont relayé les activités de treize (13) partis et **Sidwaya**, celles de onze (11) partis.
- **Le Pays** a accordé dix neuf (19) pages et trente cinq (35) illustrations. Il est suivi de **L'Observateur Paalga** avec dix sept (17) pages et demi et vingt six (26) photos et **Sidwaya** avec trente (37) images et quinze (15) pages.
- **Le Quotidien** et **L'Express du Faso** ont aussi ouvert leurs colonnes aux partis politiques avec une prédominance du journal **Le Quotidien**.

En termes de visibilité :

- Le CDP, l'UNDD, l'ADF/RDA et l'UPS/MP ont bénéficié du plus grand nombre de pages dans **Sidwaya** ;
- Dans **Le Pays**, ce sont l'UNIR/PS, l'UNDD et le CDP qui ont été les plus visibles ;
- Dans **Le Quotidien**, ce sont le PAI et le CDP qui ont bénéficié de plus de visibilité ;

- Dans *l'Observateur Paalga* et *l'Express du Faso*, les acteurs politiques sont logés à la même enseigne avec des écarts assez réduits en termes d'espace occupé.

2 - Du contenu des périodiques

Les périodiques ayant leur siège à Ouagadougou ont fait écho des informations et activités de sept (07) partis ou formations politiques avec seize (16) et $\frac{3}{4}$ de pages et seize (16) illustrations. Le volume d'espace est légèrement en hausse par rapport au 1^{er} trimestre quatorze (14) pages et $\frac{1}{4}$.)

- **San Finna** vient en tête avec quatre (04) pages et deux (02) images accordées à quatre (04) partis politiques ;
- Suivent de près, **Bendré** et **l'Hebdo du Burkina** qui se sont intéressés à trois (03) acteurs. L'UNIR/PS et l'UNDD sont les plus visibles dans ces deux organes de presse au cours du trimestre écoulé ;
- **Le Journal du Jeudi**, **L'Evènement** et **Le Reporter** n'ont accordé aucune page aux partis politiques.

Les périodiques paraissant à partir de Bobo-Dioulasso, ont uniquement fait écho des informations de trois partis : Le CDP, l'UNIR/PS et l'UDPS. Cinq (05) pages $\frac{1}{6}$ et neuf (9) images leur sont accordées, avec respectivement deux (02) pages et $\frac{1}{3}$, une (01) page $\frac{5}{6}$ et une (01) page :

- **Libération a**, à lui seul, accordé à ces acteurs trois (03) pages $\frac{1}{2}$ et huit (08) illustrations,
- **Le Patriote** s'est intéressé uniquement au CDP avec une (01) page $\frac{2}{3}$ et une (01) illustration.

Ces journaux ont davantage traité de sujets relatifs à la crise nationale avec seize (16) pages et trente cinq (35) photos) et à la crise des cotonculteurs du Burkina, avec huit (08) pages et douze (12) illustrations).

B- Les manquements à la loi et /ou à l'éthique et à la déontologie.

I - Au niveau de l'audiovisuel

1 - Du respect des grilles de programmes

L'observation relative au respect des grilles des programmes par les médias vise à s'assurer que les grilles portées à la connaissance de l'institution sont effectives. Cette étude a été menée au cours du mois de mai 2011 à Ouagadougou auprès des radios **Djam** et **Savane FM**. Elle n'a révélé aucun manquement de la part de ces radios car aucune modification significative n'a été constatée sur les programmes diffusés.

A Bobo-Dioulasso, l'observation a concerné **Savane FM/Bobo**, **Radio Liberté de Parler et de Communiquer (LPC)** et **Radio Evangile et Développement (RED)**. Les deux premières ont diffusé la totalité de leurs émissions programmées. **La Radio Evangile et Développement (RED)**, n'a, quant à elle, pas respecté sa grille de programme.

2 - Du respect de la Décision n°2003-0001/CSI portant réglementation des émissions d'expression directe

La vérification des dispositions de cette décision contenues dans ses articles 5, 6 et 7 a porté sur les émissions interactives que sont « Afféragé » sur **Ouaga FM** et « Ca va, Ca ne va pas » sur **Horizon FM**.

Le bilan d'ensemble de l'observation faite en juin 2011, révèle le non respect de cette décision par les médias concernés. Malgré les efforts faits par les animateurs de ces émissions pour bannir les propos discourtois et les injures, l'on a malheureusement noté des discours tendancieux et des accusations sans preuves.

II - Au niveau de la presse écrite

Des manquements à l'éthique et à la déontologie ont été constatés dans plusieurs journaux (**l'Observateur Paalga, Le Pays, l'Express du Faso, Le Quotidien, l'Evénement, San Finna** et **Bendré, Libération**) :

1 - Ecrits à caractère diffamatoire

L'Evénement : il s'agit de deux articles parus dans la livraison n°210 du 25 mai 2011. Lesdits articles concernent la BICIA-B et contiennent des allégations de nature à porter atteinte à l'honneur et à la crédibilité de la banque ainsi que de son directeur général du fait qu'elles n'étaient pas accompagnées de preuves concrètes.

En l'absence de preuves des allégations faites par l'auteur qui n'a nullement approché la direction de la banque afin d'obtenir la version de celle-ci, la diffamation est établie.

Après une audition par le CSC, le Directeur de publication a été rappelé à l'ordre et invité à plus de rigueur dans le traitement de l'information.

2 - Article à caractère injurieux

Dans son édition n°208 du 25 avril 2011 à **sa Une, L'Evénement** titre : « GBAGBO, l'imbécile ». Le caractère injurieux de l'article est manifeste. Au regard de ce manquement, le journal a été invité à plus de rigueur professionnelle dans le traitement de l'information.

3 - Publication de fausses images

Ce manquement est imputable à **San Finna**. Dans son numéro 613 du 25 du 1^{er} mai 2011, le journal a publié une photo montrant un nombre impressionnant de corps étalés par terre en illustration d'un article relatif à l'arrestation du Président Laurent GBAGBO. L'image n'a été utilisée par aucun organe de presse classique et a été publiée sans mention du crédit photo ni de la source.

4 - Publications d'images choquantes

L'Observateur Paalga (n°7882 du 17 mai 2011) a publié l'image d'une personne défigurée suite à un accident de la circulation. L'horreur que présente l'image commandait qu'elle ne soit

pas publiée. Ce même manquement a été constaté dans la livraison n°7904 du vendredi 17 juin 2011 du même journal avec la photo d'un bébé né avec une malformation congénitale.

Le Pays, à travers ses numéros 4874 du 27 mai et 4875 du 30 mai 2011, a montré une image choquante d'un bébé tout nu et atteint d'une malformation causée par le tétanos.

Quant à **l'Express du Faso**, en **la Une** de sa livraison 3053 du 16 juin 2011, on voit la photo d'un enfant de la rue couché à même le sol et vêtu de haillons avec à ses côtés une sébile. Cette photo est susceptible de porter atteinte à la dignité de l'enfance quand bien même elle avait pour but de choquer et d'amener à une prise de conscience sur le phénomène de la mendicité.

5 - De l'atteinte aux droits à l'image et à la présomption d'innocence

Il s'agit de la publication abusive (car faite dans des conditions dégradantes) de la photo de deux jeunes garçons présentés comme étant pris en flagrant délit de vol de climatiseurs. Ce manquement a été constaté dans **Le Quotidien** n°316 du 27 juin 2011 et dans **l'Observateur Paalga** n°7911 du 28 juin 2011.

Dans le même sillage, **Bendré** a publié une photo des mutins arrêtés à Bobo, assis en rang et torsés nus.

6 - Les journaux de l'ouest

Concernant les périodiques paraissant à Bobo-Dioulasso, il ressort une irrégularité dans la parution des journaux **Le Patriote** et **Le Messenger**, le non respect du droit à l'image par **Libération** dans sa parution n° 350 du 15 juin 2011 et enfin le non respect de l'obligation du dépôt légal par **Le Messenger**.

Conclusion et recommandation

L'observation relative au pluralisme et à l'équilibre de l'information dans les médias audiovisuels au cours du second trimestre 2011 révèle la prépondérance de l'Exécutif (Gouvernement et Présidence du Faso) sur les autres acteurs (Assemblée Nationale, Société civile, autres institutions et partis politiques). Toutefois, la chaîne privée **Canal3**, a accordé beaucoup de visibilité à la société civile et aux partis politiques.

Pour ce qui concerne l'équilibre de l'information, il a été relevé des disparités notables qui devront être corrigées par les médias.

Au niveau de la presse écrite, les quotidiens demeurent les tribunes relayant le plus les activités des acteurs politiques comparativement aux périodiques.

Les manquements restent toujours récurrents aussi bien au niveau de l'audiovisuel que de la presse écrite. Pour l'audiovisuel, les dérapages sont fréquents dans les émissions d'expression directe (**Ouaga FM** « Afféragé » et **Horizon FM** « Ca va, Ca ne va pas »).

Dans la presse écrite, des cas de récurrence notamment en matière de publication d'images choquantes ont été constatés dans **l'Observateur Paalga** et de déséquilibre de l'information dans **l'Événement**.

Eu égard à ces constats et en plus des rappels à l'ordre déjà adressés à certains médias, le Conseil invite vivement les directeurs de publication et les responsables des médias audiovisuels à plus de rigueur professionnelle et à l'autorégulation.